

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Novembre 2016

Table des matières

El watan, 17,11,2016, Promulgation d'un décret portant création d'un conseil national des droits de l'homme, Dans une année, la commission de Farouk Ksentini sera remplacée,.....	2
Algerie360, 19,11,2016, Accusé de crimes de guerre: Khaled Nezzar entendu par un juge fédéral suisse,	5
El watan, 20,11,2016, Protection de l'enfant : Le tableau noir du réseau Nada,	6
Liberté, 22,11,2016,VIOLENCE CHEZ L'ENFANT EN ALGÉRIE, Le constat effarant de la Forem,	8
El watan, 22,11,2016, Un an après le viol collectif d'une Camerounaise à Oran, 15 à 20 ans de réclusion criminelle contre les auteurs de l'agression,	10
Algérie-focus, 22,11,2016, Affaire du viol d'une Camerounaise à Oran/ Les auteurs condamnés à 15 ans de prison ferme,.....	12
Algerie-focus, 27,11,2016, Liberté de manifester pacifiquement/ La LADDH dénonce la répression du rassemblement organisé devant l'APN,.....	13
Liberté, 27,11,2016, L'AVOCAT DES DÉTENUS, ME SALAH DABOUZ, TIRE LA SONNETTE D'ALARME, "La situation à Ghardaïa est insoutenable",.....	14
El watan, 27,11,2016, Me Dabouz alerte l'opinion publique, «Kamel Eddine Fekhar est en danger»,	16
El watan, 28,11,2016, Répression des syndicalistes à Alger, La LADDH, le RAJ et le FFS dénoncent,	17
LE QUOTIDIEN D'ORAN, 28,11,2016, Hamid Grine inaugure le nouveau siège de la radio d'Oran: 70 plaintes contre des radios étrangères,	19
El watan, 28,11,2016, Les syndicats autonomes dénoncent la réforme de la retraite, La contestation réprimée,	21

El watan, 17,11,2016, Promulgation d'un décret portant création d'un conseil national des droits de l'homme, Dans une année, la commission de Farouk Ksentini sera remplacée,

Ayant pour mission la promotion et la protection des droits de l'homme, le Conseil est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative.

Un nouveau Conseil de promotion des droits de l'homme vient d'être créé en vertu d'un décret présidentiel. Composé de 38 membres, cet organe rédigera un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, qu'il remettra au Président, au Parlement et au Premier ministre. Il remplacera la Commission nationale consultative, que préside maître Farouk Ksentini, dès que le décret d'application sera promulgué, dans un délai n'excédant pas un an. Désormais, la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh), que dirige Me Ksentini, disparaîtra dans une année.

C'est ce que prévoit le dernier décret présidentiel du 3 novembre dernier. Elle sera remplacée par le Conseil national de promotion et de défense des droits de l'homme (Cnpddh) créé en vertu du même décret, qui porte également sur les modalités de désignation de ses membres et les règles relatives à son organisation et son fonctionnement. Selon cette loi, la Commission de Me Ksentini reste en vigueur jusqu'à la publication des textes d'application du nouveau Conseil, et les biens mobiliers et immobiliers, les obligations, les droits et les personnels de la commission seront, de ce fait, transférés au Conseil.

Ayant pour mission la promotion et la protection des droits de l'homme, le Conseil est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et administrative. Il est chargé notamment «d'émettre, de sa propre initiative ou sur demande du gouvernement ou du Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'homme aussi bien sur le plan national qu'international ; d'examiner et de formuler des observations sur les projets de textes législatifs et réglementaires et d'évaluer les textes en vigueur au regard des principes fondamentaux des droits de l'homme ; de faire toute proposition relative à la ratification et/ou à l'adhésion aux instruments internationaux des droits de l'homme ; de contribuer à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des Nations unies et institutions régionales en application de ses obligations internationales ; d'évaluer la mise en œuvre des observations et recommandations émanant des instances et comités des Nations unies et des

institutions et mécanismes régionaux dans le domaine des droits de l'homme ; de contribuer à promouvoir et à diffuser la culture des droits de l'homme à travers la formation continue ; de proposer et de contribuer à la mise en œuvre de toute mesure de nature à promouvoir l'enseignement, l'éducation et la recherche en matière des droits de l'homme dans les milieux scolaire, universitaire et socioprofessionnel».

Cette instance, en vertu de l'article 5 de cette loi, a pour mission d'anticiper les crises en procédant à «des alertes précoces dans les situations de tension ou de crise pouvant entraîner des violations des droits de l'homme et entreprendre, en coordination avec les autorités compétentes, les mesures préventives nécessaires ; détecter et procéder à des investigations sur les violations des droits de l'homme et les signaler aux autorités, assorties de ses avis et propositions ; de recevoir et d'étudier les requêtes sur toute atteinte aux droits de l'homme et d'en saisir les autorités administratives concernées et le cas échéant les autorités judiciaires compétentes en formulant toute recommandation utile ; d'orienter les requérants et les informer des suites réservées à leurs requêtes ; de visiter les lieux de détention et de garde à vue, les centres de protection des enfants, les structures sociales et les établissements hospitaliers, notamment ceux destinés à l'accueil des personnes ayant des besoins spécifiques ainsi que les centres d'accueil des étrangers en situation illégale ; d'assurer, dans le cadre de son mandat, la médiation pour améliorer les relations entre les administrations publiques et le citoyen».

Dans le cadre de ses missions, le Cnpddh peut demander à «tout organisme ou entreprise publique ou privée» des documents, informations ou toutes précisions utiles et ces derniers «sont tenus» d'y répondre dans un délai n'excédant pas deux mois. Il a les prérogatives de développer la coopération dans le domaine des droits de l'homme avec les organismes onusiens, les institutions régionales et nationales, mais aussi avec les organisations non gouvernementales locales.

Il élabore son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme qu'il adresse au président de la République, ainsi qu'au Parlement et au Premier ministre. «Fondé sur le principe de pluralisme sociologique et institutionnel, la représentation de la femme ainsi que les critères de compétence et de probité, la composition du Conseil compte 38 membres répartis comme suit : 4 membres choisis par le Président parmi les personnalités connues pour leur compétence et l'intérêt qu'elles accordent aux droits de l'homme ; 2 membres de chaque Chambre du Parlement, choisis par le président de chaque chambre après consultation des présidents des groupes parlementaires ; 10 membres dont la

moitié sont des femmes, représentant les principales associations nationales activant dans les différents domaines des droits de l'homme, notamment les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels, ainsi que les droits de la femme, de l'enfant, des personnes ayant des besoins spécifiques et de l'environnement, proposés par les associations qu'ils représentent ; 8 membres, dont 4 femmes, représentant les syndicats les plus représentatifs des travailleurs et les organisations nationales et professionnelles, y compris celles des avocats, des journalistes et des médecins, proposés par les organisations dont ils font partie ; un membre choisi par le Conseil supérieur de la magistrature parmi ses membres ; un membre choisi par le Haut Conseil islamique parmi ses membres ; un membre choisi par le Haut Conseil de la langue arabe parmi ses membres ; un membre choisi par le Haut-Commissariat à l'amazighité parmi ses membres ; un membre choisi par le Conseil national de la famille et de la femme parmi ses membres ; un membre choisi par le Croissant-Rouge algérien parmi ses membres ; 2 universitaires parmi les spécialistes en matière de droits de l'homme ; 2 experts algériens auprès des institutions internationales ou régionales des droits de l'homme ; un membre choisi par le Conseil supérieur de la jeunesse parmi ses membres et le délégué national à la protection de l'enfance.

Le comité chargé de recevoir les propositions concernant les membres est composé des présidents de la Cour suprême, du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Conseil national économique et social. En outre, les membres du Cnpddh sont nommés par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans renouvelable, et son président est élu par ses pairs pour une période de quatre ans renouvelable une seule fois.

SalimaTlemçani

**Algerie360, 19,11,2016, Accusé de crimes de guerre: Khaled Nezzar
entendu par un juge fédéral suisse,**



Le général-major et ancien ministre de la Défense nationale, Khaled Nezzar, se trouve en Suisse depuis avant-hier où il doit être entendu par le juge fédéral sur les accusations de « crimes de guerre » le mettant en cause, indiquent plusieurs sources.

Des photos de Khaled Nezzar dans la ville suisse de Berne ont été postées hier sur les réseaux sociaux. De son côté, le site « partiudm », qui a révélé l'an dernier des poursuites judiciaires contre des généraux algériens, a confirmé cette information en postant notamment une photo de Nezzar. Selon ce site, une magistrate algérienne a été entendue mardi dernier par le juge fédéral en tant que témoin en faveur du général-major.

El watan, 20,11,2016, Protection de l'enfant : Le tableau noir du réseau Nada,

Le réseau Nada dresse un tableau «très négatif» de la situation de l'enfance en Algérie.

Invité au forum d'El Moudjahid, le président du réseau de protection et de défense des droits de l'enfant, Abderrahmane Arar, constate que «la violence touche toutes les catégories vulnérables, au sein de la famille, à l'intérieur ou dehors, et même à l'école». «Malgré les mesures prises, la situation concerne les enfants nés hors mariage ou insérés dans le cadre de la kafala. La violence a atteint des seuils intolérables», s'indigne l'invité du forum organisé à la veille de la Journée mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre de chaque année.

L'Algérie a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux en lien avec les droits de l'enfant, à l'instar de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (19 décembre 1992). Un Plan national d'action (PNA, 2008-2015) en faveur des enfants est présenté au Comité international des droits de l'enfant (CIDE) chargé du suivi de l'application du traité. En juillet 2015, un code de protection de l'enfant est mis en place et adopté, suivi par l'installation, en juin dernier par le chef du gouvernement, d'une déléguée nationale. Faisant siennes les réserves formulées par le CIDE en 2012 (94), M. Arar regrette le retard dans «l'application totale» de la loi sur la protection de l'enfant de 2015. «Il y a 13 décrets exécutifs de la loi qui ne sont pas adoptés aujourd'hui. Il y a des lourdeurs dans la machine. Il y a nécessité pour la chefferie du gouvernement d'accélérer l'adoption de ces textes pour faire face à la situation des enfants en danger moral, et ceux en conflit avec la loi», estime le conférencier.

Malgré l'adoption de plusieurs mécanismes juridiques de protection des enfants, le réseau Nada constate la persistance de la violence contre cette catégorie vulnérable de la société. De 11 000 à 13 000 enfants sont ainsi présentés devant le parquet chaque année pour différents délits. Quelque 500 000 enfants ne sont pas scolarisés en raison de conflits familiaux, pour absence d'enregistrement des enfants à l'état civil, par la persistance des mariages coutumiers. «Il y a le cas récent de cet enfant de 11 ans qui a subi des violences sexuelles de la part d'adolescents de 16 et 17 ans dans une forêt. Les agresseurs filmaient l'enfant qui a fini par reconnaître les sévices. Il y a aussi ce père qui violait sa fille qu'il

a eu au noir ou ce père qui violentait sa fille après le divorce (khol') avec sa femme», relève le président de Nada. M. Arar estime que l'Algérie accuse «un retard pour atteindre les standards internationaux».

«Il y a la gratuité des soins, mais la qualité ne suit pas. Il n'y a pas d'hôpital spécialisé dans les soins pour les enfants, qui continuent d'être soignés avec des adultes. Il y a un manque terrible de loisirs. Il y a de nouvelles cités sans équipements d'accompagnement. Si on veut régler le problème de la violence, il faut des structures de loisirs», estime le conférencier. Tout comme CIDE, le réseau Nada recommande des mesures spécifiques pour protéger les enfants nés hors mariage et leurs mères, le suivi rigoureux du mécanisme de la kafala par l'attribution du nom, le partage des responsabilités parentales et des conséquences du décès du gardien. Selon le réseau, l'Algérie a enregistré des progrès «remarquables» en matière de protection des enfants, mais il reste à noter des faiblesses, d'où la nécessité d'évaluer le Plan national d'action (PNA) en faveur des enfants et la mise en place d'un nouveau document pour la période 2016-2021, ainsi que d'une stratégie contre les violences, y compris sexuelles.

Le réseau exige la mise en place d'une loi sur le signalement et l'alerte pour son élargissement et d'une loi sur les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Liberté, 22,11,2016,VIOLENCE CHEZ L'ENFANT EN ALGÉRIE, Le constat effarant de la Forem,



Cinquante mille enfants sont victimes d'agression, de viol, d'inceste, de rapt, d'assassinat et d'exploitation dans la mendicité et le crime.

Invité de la rédaction de la Chaîne III, le président de la Fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (Forem), le Pr Mustapha Khiati, a alerté sur le phénomène de la violence chez l'enfant, sériant un chapelet de causes l'ayant générée. Ainsi, M. Khiati a révélé que sur les 500 000 élèves orientés vers le monde du travail, seuls 300 000 cas sont pris en charge par les centres de formation. Les 200 000 autres cas "constituent, selon lui, un réservoir pour la délinquance et un danger réel pour la société et nécessitent une prise en charge immédiate". Aussi, il y a 30 000 enfants, âgés de moins de 16 ans, qui ne vont pas à l'école. Ils sont exploités dans la mendicité et le crime. Abordant le phénomène des agressions, M. Khiati a indiqué que plus de 10 000 enfants souffrent de violences diverses. Ce chiffre de la DGSN n'est pas exhaustif. D'autres statistiques font état de 50 000 enfants victimes d'agressions, de viols, d'inceste, de rapt, d'assassinat et d'exploitation dans la mendicité et le crime. "Chaque mois, on recense une moyenne de 800 élèves scolarisés en possession d'armes blanches. Des couteaux et des sabres sont dissimulés dans leur cartable (...) Ces enfants obéissent au principe de la dépendance et constituent de futurs consommateurs de drogue." Il révélera que, chaque année, 12 000 enfants, âgés de moins de 16 ans, sont traduits devant la justice. Ces derniers sont envoyés dans des centres de rééducation pour mineurs et sont pris en charge par des équipes de médecins et de psychologues. Sur un autre plan, l'orateur a évoqué le phénomène des kidnappings et le plan "alerte enlèvement". Selon lui, l'État algérien a consacré des textes de loi très sévères pour protéger l'enfant, mais, dit-il, "il y a un laxisme dans l'application des textes. Il y a bien des lois qui protègent la femme de la violence. Avez-vous entendu, un jour, parler d'un procès public et rapporté par les médias ? Chaque jour, des dizaines de femmes sont passées à tabac et personne n'en parle. Concernant l'enfant, 80% des viols avérés relèvent de l'inceste. La violence n'a plus de limites", a encore affirmé

M. Khiati. Enfin, celui-ci est revenu sur le numéro vert 104 lancé, dimanche dernier, par la Sûreté nationale, estimant que “ce numéro est fiable pour prendre en charge les cas d’enlèvement et de disparition, y compris la disparition des personnes âgées et vulnérables. Mais, encore une fois, on doit aller vers des assises nationales pour poser définitivement la problématique de la violence contre les enfants”. Analysant cette violence, M. Khiati a estimé que “le cumul des années de terrorisme est la cause principale de cette montée vertigineuse de la violence. On a produit beaucoup d’études, mais aucune n’a jamais été prise en considération”. Il citera l’étude menée par la Forem sur les enfants touchés par le terrorisme et menée à Alger, à Blida, à AïnDefla, à Jijel et à Tissemsilt où les enfants, victimes du terrorisme, dit-il, “ont subi de graves traumatismes et des troubles du comportement gravissimes, laissant des séquelles à vie (...) Ce qui s’est passé au stade de Béjaïa lors de la rencontre avec le MC Oran est la preuve tangible que l’enfant a toujours été abandonné et que les études menées n’ont pas été capitalisées. Il est urgent d’aller vers des assises nationales pour proposer des solutions urgentes et palpables, car on a dépassé la violence banalisée. On est dans le cap d’une société devenue malade de ses repères et de ses fondements”, a développé M. Khiati. Une étude a été menée en 2003 sur les enfants rescapés de Bentalha. L’orateur a révélé que ces enfants, au nombre de 426 rescapés de la violence terroriste, ont été suivis et pris en charge, indiquant que, parmi eux, 70% sont atteints de traumatismes sévères et de troubles du comportement. “Ces enfants refusent qu’on leur parle de prise en charge. La plupart ont fini par être dealers et en prison.”

FARID BELGACEM

El watan, 22,11,2016, Un an après le viol collectif d'une Camerounaise à Oran, 15 à 20 ans de réclusion criminelle contre les auteurs de l'agression,

Une année après l'horrible agression dont a été victime Marie-Simone, une migrante camerounaise de 33 ans, le tribunal criminel près la cour d'Oran a rendu son verdict jeudi dernier. Les trois auteurs présumés, parmi les sept identifiés, ont été reconnus coupables de «viol et coups et blessures volontaires avec armes blanches» et condamnés à 15 années de réclusion criminelle. Contre ceux en fuite, une peine de 20 ans de réclusion a été prononcée par contumace.

Il y a une année, l'histoire de Marie-Simone, une jeune migrante camerounaise de 33 ans, avait bouleversé l'opinion publique et suscité de nombreuses réactions de solidarité. Le visage tuméfié, Marie-Simone apparaît dans une vidéo, racontant l'horreur qu'elle a vécue en cette nuit du 1er octobre 2015. Au moins sept individus, armés de couteaux et avec des chiens, l'ont accostée au quartier Coca, situé à la périphérie d'Oran, alors qu'elle était en compagnie d'une de ses compatriotes, qui arrive à prendre la fuite.

Malheureusement, Marie-Simone n'a pas eu cette chance. Elle est traînée par ses agresseurs vers un parking de voitures et autocars pour être sauvagement battue, violée, délestée de son téléphone mobile, d'une chaîne en or et d'une somme d'argent qu'elle portait sur elle avant d'être abandonnée sur la chaussée, inconsciente. Son accompagnatrice donne l'alerte et son mari arrive peu après sur les lieux. Malgré son état de détresse, Marie-Simone se voit refuser les soins dans plusieurs hôpitaux et cliniques où son époux l'a emmenée et ne pouvait, de ce fait, se faire délivrer un certificat attestant de son agression.

A la brigade de gendarmerie de Yaghmorassen, dont dépend la localité où a eu lieu le viol, Marie-Simone et son mari sont soumis à un interrogatoire sur leur situation irrégulière, avant d'être sommés de quitter les lieux. La victime ne se laisse pas faire. Elle diffuse un témoignage poignant sur les réseaux sociaux, suscitant une large mobilisation de la société civile en sa faveur, ce qui pousse les autorités judiciaires à ouvrir une enquête.

Le 15 octobre 2015, 12 associations, ONG internationales et collectifs ont lancé une pétition dans laquelle ils ont dénoncé ce qu'ils ont qualifié de «pratiques récurrentes de déni de dépôt de plainte» et interpellé à ce titre aussi bien le ministre de la Justice que celui de l'Intérieur. L'enquête sur l'agression commence à donner des résultats. Parmi les sept suspects identifiés par la

victime, trois sont arrêtés et déferés devant le tribunal criminel près la cour d'Oran.

Lors du procès, qui s'est tenu jeudi dernier, les accusés ont évidemment nié les faits, mais le représentant du ministère public a requis une peine de 20 ans de réclusion criminelle à leur encontre. Mise en délibérée, l'affaire connaît son épilogue avec une condamnation de 15 années de réclusion contre les trois jeunes du quartier Coca, reconnus ainsi coupables des faits de «viol et agression avec armes blanches». Quatre autres accusés, en fuite, ont été condamnés par contumace à une peine de 20 ans de réclusion criminelle. Marie-Simone ne pouvait être présente au procès et mise une seconde fois face à ses bourreaux.

Le souvenir de cette tragique nuit est toujours vivace et les blessures encore béantes. Son avocat a longuement insisté sur le traumatisme dont elle souffre. Trop clément pour certains et trop sévère pour d'autres, ce verdict n'a été rendu possible que grâce à la mobilisation de la société civile, mais surtout au courage de Marie-Simone, qui a osé dénoncer ses agresseurs malgré sa situation vulnérable de migrante et surtout la loi de l'omerta imposée à sa communauté, confrontée au racisme et à la violence.

SalimaTlemçan

Algérie-focus, 22,11,2016, Affaire du viol d'une Camerounaise à Oran/ Les auteurs condamnés à 15 ans de prison ferme,

Qui ne souvient de l'affaire de la Camerounaise violée et violentée, l'année dernière, dans la capitale de l'Ouest et qui s'est vue interdite de porter plainte auprès d'une brigade de la Gendarmerie nationale ? Le procès de certains des auteurs du viol a eu lieu, jeudi dernier, au tribunal criminel près la cour d'Oran. Presque dans l'anonymat.

Parmi les sept présumés auteurs du viol, trois sont en détention. Ils ont écopé d'une peine d'emprisonnement ferme de 15 années pour «viol et coups et blessures volontaires avec armes blanches». Leurs quatre complices, en fuite, ont été, quant à eux, condamnés à 20 ans de prison ferme par contumace.

Rappelons que la victime, Marie-Simone, âgée de 33 ans et vivant illégalement en Algérie, avait subi, dans la nuit d'un certain 1er octobre 2015, un viol collectif perpétré par sept hommes. Marie-Simone fut abandonnée non loin du lieu où le viol a été commis dans un état déplorable. S'étant présentée à la brigade de gendarmerie de Yaghmorassen pour porter plainte, elle avait été sommée ainsi que son époux de quitter les lieux. Les gendarmes avaient tout bonnement refusé d'enregistrer sa plainte. La victime a eu alors recours aux réseaux sociaux en diffusant une vidéo dans laquelle elle avait raconté son drame, suscitant une large vague d'indignation qui a contraint les services concernés à diligenter une enquête et arrêter certains des auteurs du forfait.

ElyasNour

Algerie-focus, 27,11,2016, Liberté de manifester pacifiquement/ La LADDH dénonce la répression du rassemblement organisé devant l'APN,

Plusieurs acteurs de la société civile, militants des droits de l'homme et syndicalistes ont été empêchés dimanche de tenir un rassemblement pacifique devant l'Assemblée Populaire Nationale pour protester contre les projets des lois sociales.

Les interpellations effectuées parmi les manifestants remettent à l'ordre du jour la question de la liberté de manifester pacifiquement et d'exprimer une opinion, droits consacrés par la constitution et les conventions internationales relatives aux droits politiques, civils, économiques et sociaux, pourtant, ratifiées par notre pays. La LADDH exige la libération immédiate de toutes les personnes interpellées et rappelle que ces citoyens n'ont fait qu'exercer leurs droits fondamentaux et que les autorités sont tenues de respecter les textes qui les garantissent.

La LADDH exprime son inquiétude face à la dégradation des conditions de vie des pans entiers de la société et des catégories sociales les plus vulnérables. La LADDH s'inquiète également des tentations autoritaires et sécuritaires comme solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux. Elle appelle les autorités à privilégier le dialogue et la concertation avec les syndicats, la société civile et les citoyens comme moyens pacifiques et apaisés d'entrevoir des perspectives meilleures. La LADDH se solidarise avec tous les mouvements sociaux qui défendent pacifiquement leurs droits et exercent leurs libertés, toutes leurs libertés.

Le Président de la LADDH, Maître Nourredine Benissad

Liberté, 27,11,2016, L'AVOCAT DES DÉTENUS, ME SALAH DABOUZ, TIRE LA SONNETTE D'ALARME, "La situation à Ghardaïa est insoutenable",



“Ce qui se passe à Ghardaïa se fait en dehors des lois de la République. Il y a des personnes déléguées qui agissent en dehors de toute légalité”, a affirmé hier Me Salah Dabouz.

Loin des feux de la rampe, oubliée par les médias depuis sa “normalisation autoritaire” décidée par les pouvoirs publics après les violences et turbulences qu’elle a connues ces trois dernières années, la ville de Ghardaïa semble se morfondre à retrouver sa sérénité d’antan. Pire, la situation y est visiblement “insoutenable” et un “climat de peur” plane toujours sur la population locale, à se fier au témoignage de Me Salah Dabouz, président d’une aile de la Laddh et, néanmoins, avocat de certains détenus de Ghardaïa dont Kamel Eddine Fekhar que les autorités accusent de velléités sécessionnistes. “Ce qui se passe à Ghardaïa se fait en dehors des lois de la République. Il y a des gens délégués qui agissent en dehors de toute légalité”, a affirmé, hier, Me Salah Dabouz lors d’une conférence de presse organisée au siège du MDS à Alger. Selon lui, la situation à Ghardaïa est “intenable”. “Elle est transformée en région du crime”, dit-il. “Ghardaïa est livrée aux services de sécurité et beaucoup d’agents ne sont pas formés pour gérer politiquement et socialement la situation”, ajoute-t-il.

Étant sous contrôle judiciaire, Me Dabouz, contraint à se présenter chaque jeudi devant les autorités judiciaires de Ghardaïa, a raconté que le 24 novembre dernier, un commissaire aux comptes répondant au nom de Daddi Nounou Nouredine a été arrêté devant un cabinet d’avocats et conduit au commissariat où on lui a signifié qu’il était convoqué depuis deux jours... plutôt, alors qu’il n’avait reçu aucune convocation auparavant. “On l’a arrêté, puis ils ont demandé au parquet de lui trouver un habillage juridique”, accuse-t-il. L’avocat ne donne pas les raisons de cette interpellation, puisque la personne en question sera libérée quelques heures plus tard, mais il présume qu’elle serait peut-être liée à ses publications sur les réseaux sociaux. Daddi Nounou relate

souvent les violations systématiques des droits de l'Homme. Le même jour en soirée, ce sont 26 Mozabites qui seront arrêtés au quartier Ahbass-Ouchour, en plein centre-ville. Leur "tort" ? "Comme chaque jeudi ou lundi, ils se retrouvent ensemble pour réciter des versets coraniques. On ne comprend pas les raisons de leur arrestation", soutient Me Dabouz. L'avocat, dont les "déboires" et "harcèlements judiciaires" seraient liés à ses actions en faveur des détenus — "Ils ne veulent pas que la situation des détenus soit portée à l'opinion", soutient-il —, affirme, par ailleurs, qu'il a rendu visite à certains détenus, notamment ceux qui observent une grève de la faim depuis douze jours. "Kacem Soufghanem a arrêté au bout de six jours et Sriaâ au bout de trois jours, quant à Kamel Eddine Fekhar, il a décidé de poursuivre la grève jusqu'à sa libération ou la mort", assure Me Dabouz. L'ancien responsable local de la Laddh décrit comme "un cadavre ambulante et essoufflé", réclame, poursuit l'avocat, "une action judiciaire contre l'ex-général Toufik pour crime contre l'humanité puisque Saâdani l'a désigné comme étant derrière les événements de Ghardaïa", "la libération de tous les détenus". Il informe, enfin, que "l'administration pénitentiaire ne respecte pas le rite ibadite des détenus". Par ailleurs, le président de la Laddh a dénoncé la légalisation des violations des droits de l'Homme dans certains textes de loi. "La Laddh ne va pas se taire", conclut-il.

Karim K.

El watan, 27,11,2016, Me Dabouz alerte l'opinion publique, «Kamel Eddine Fekhar est en danger»,

L'état de santé de Kamel Eddine Fekhar se dégrade de jour en jour», a affirmé son avocat, Salah Dabouz, dans une conférence de presse tenue hier à Alger. «Il est en grève de la faim depuis le 9 novembre.

Je l'ai vu très atteint, faible. Son état de santé m'inquiète, surtout qu'il refuse de renoncer à la grève jusqu'à sa libération», a souligné Me Dabouz, selon lequel son client réclame sa remise en liberté après la désignation des responsables des événements de Ghardaïa par de hauts dignitaires de l'Etat. «Kamel Eddine Fekhar observe la grève de la faim après avoir constaté que son affaire va dans le mauvais sens», a poursuivi Me Dabouz, en rappelant la demande déposée le 6 octobre réclamant que le procureur général de Ghardaïa entende Amar Saadani, ex-secrétaire général du FLN, qui avait formellement accusé l'ancien patron des Services de renseignement, le général à la retraite Toufik, d'avoir été derrière les événements de Ghardaïa.

Me Dabouz a assuré également qu'une autre demande a été introduite pour que le juge d'instruction auditionne le général à la retraite Toufik ainsi que le secrétaire général du RND qui avait déclaré, de son côté, que les «ennemis de l'intérieur étaient aussi derrière les événements de Ghardaïa». Me Dabouz a indiqué que son client avait demandé le déclenchement d'une action publique. Ce qu'on lui a refusé. Me Dabouz a, en outre, dénoncé le traitement réservé aux «130 autres personnes emprisonnées dans cette affaire». Selon lui, les «prisonniers ibadites» auraient été empêchés de pratiquer leur rite.

Me Dabbouz a relevé dans la même conférence de presse «la dérive autoritaire» de la police à Ghardaïa, qui «a procédé à l'arrestation dans un cabinet d'avocats d'un ancien magistrat qui s'appelle Daddi Nounou Nourreddine et son enfermement dans le sous-sol du commissariat central de Ghardaïa pendant trois heures, juste pour lui notifier une convocation du procureur».

R. P.

El watan, 28,11,2016, Répression des syndicalistes à Alger, La LADDH, le RAJ et le FFS dénoncent,

La répression des syndicalistes venus manifester devant l'APN contre la révision du système de retraite fait resurgir les inquiétudes des tentations autoritaires du régime.

C'est ce qu'ont affirmé la LADDH, le RAJ et le FFS dans leurs réactions à l'empêchement, hier matin, des fonctionnaires de plusieurs secteurs de protester pacifiquement à Alger. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) ne cache pas son inquiétude des «tentations autoritaires et sécuritaires comme solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux». «La LADDH se solidarise avec tous les mouvements sociaux qui défendent pacifiquement leurs droits et exercent leurs libertés, toutes leurs libertés.

Elle appelle les autorités à privilégier le dialogue et la concertation avec les syndicats, la société civile et les citoyens comme moyens pacifiques et apaisés d'entrevoir des perspectives meilleures», lit-on dans un communiqué de l'organisation, signé par son président, Noureddine Benissad. Pour la LADDH, les interpellations effectuées parmi les manifestants «remettent à l'ordre du jour la question de la liberté de manifester pacifiquement et d'exprimer une opinion, droits consacrés par la Constitution et les conventions internationales relatives aux droits politiques, civils, économiques et sociaux pourtant ratifiées par notre pays».

Pour sa part, le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) dénonce la répression des manifestants et exige l'annulation de la réforme décidée. «Le RAJ demande l'annulation de la nouvelle réforme de la retraite et appelle à l'ouverture d'un dialogue et un débat large avec tous les syndicats autonomes pour l'élaboration de la loi sur la retraite et du code du travail», explique l'organisation dans son communiqué.

Le RAJ dénonce également l'exclusion des syndicats autonomes par le gouvernement dans le dialogue et les négociations sur des dossiers déterminants, comme ceux de la retraite et du code du travail. «Nous appelons à une large et effective solidarité avec les syndicats autonomes et avec tous les mouvements sociaux pour la construction des rapports de force nécessaires afin de peser sur

les choix stratégiques du pays qui ont trait à l'avenir de la nation algérienne», ajoute le même communiqué.

Le FFS, dont les députés ont refusé de participer à la séance de l'APN consacrée à la présentation du projet de loi sur la retraite, dénonce également «la répression systématique de tout mouvement protestataire et pacifique», affirmant «sa détermination à continuer à défendre les libertés publiques fondamentales».

«Le FFS considère que la répression adoptée par le pouvoir, comme seul moyen de gestion des conflits sociaux ne fera qu'accentuer la grogne sociale déjà généralisée. Cette répression est le révélateur d'une absence manifeste de dialogue social véritable et de l'unilatéralisme de fait des politiques du pouvoir», ajoute le parti dans un communiqué.

M. M.

LE QUOTIDIEN D'ORAN, 28,11,2016, Hamid Grine inaugure le nouveau siège de la radio d'Oran: 70 plaintes contre des radios étrangères,

Apartir d'hier, la radio d'Oran est passée à 24h/24 d'émission sur les ondes. Les auditeurs pourront être à l'écoute de cette station non-stop et découvrir un programme riche en émissions, musique et informations, en se plaçant sur la fréquence FM 92.7 et en streaming dans le monde via son site internet <http://www.radio-oran.dz/>.

C'est une nouvelle phase qu'a franchi cette radio nationale avec l'inauguration hier de son nouveau siège, situé près de l'ancienne station radio, par le ministre de la Communication, Hamid Grine. Un nouveau siège doté de tous les moyens et d'un équipement de transmission moderne pour assurer une meilleure qualité de diffusion. Cette radio locale voit aussi grand en bénéficiant, a affirmé le directeur général de la radio nationale, Chabane Lounakel, d'un programme de développement de son multimédia avec comme partenaire l'organe de production et de diffusion de radio-télévision britannique, la BBC. En fait, la radio d'Oran fait partie des 5 radios pilotes, de l'Est, du Sud et de l'Ouest, inscrites à ce programme qui a déjà démarré, a assuré le directeur général. Quant au directeur général de la radio d'Oran, Abderrahmane Chikhaoui, il a souligné que «cette radio veut être un support médiatique aux événements mais aussi de créer des événements avec des partenaires. Avant, ce n'était pas possible mais actuellement, avec le nouveau siège, ces projets peuvent se réaliser». Dans ce cadre, il a annoncé que le Forum des chefs d'entreprises (FCE) a sollicité la radio d'Oran pour sponsoriser un forum sur les entreprises. Ceci pour permettre un échange sur la vie économique de cette grande wilaya d'Oran.

70 plaintes déposées contre les interférences des radios étrangères

Le directeur général de télédiffusion régionale, Chawki Sahnoun, a annoncé lors de la conférence de presse, animée par le ministre de la Communication, que l'agence nationale des fréquences algérienne a déposé 70 plaintes pour interférences des radios étrangères dont la majorité contre des radios espagnoles et très peu contre les radios italiennes. Une copie de ces plaintes a été également transmise à l'Union internationale des fréquences pour vérification sur terrain de ces infractions. Le même responsable a expliqué que le problème se pose à cause des chaînes espagnoles qui émettent sans autorisation. Des 70 plaintes déposées entre 2012

et 2015, 55% ont été traitées avec un résultat positif pour l'Algérie. Certaines stations de radio ont été gelées tandis que d'autres ont été sommées de diminuer la puissance de diffusion ou de faire des aménagements techniques pour réduire le brouillage. M. Chawki Sahnoun a également indiqué que les plaintes déposées en 2015 n'ont pas encore été traitées et bientôt de nouvelles plaintes seront déposées.

L'ANEP en crise publicitaire

Le ministre de la Communication a affirmé hier que la rareté de la publicité a eu des conséquences sur les entreprises de presse. Même l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) n'a pas échappé à cette crise puisque son quota de pub a considérablement diminué de 220 pages à 60 et 40 pages seulement. Pour le ministre, cette difficulté financière est générale.

Concernant la presse électronique, le nouveau-né sur la scène médiatique, la situation n'est pas meilleure puisque même ces sites d'information, les plus sérieux et les plus structurés, a assuré M. Hamid Grine, sont en difficulté à cause de la concurrence des majors du net, Google, Facebook et autres réseaux sociaux. Il a expliqué que pour une visibilité via le net à travers les pays comme l'Inde, le Pakistan, la Chine... il suffit de payer 100 dollars seulement. C'est ce qui explique cette crise que vit la presse électronique. Il a lancé que «plus tard, même ceux qui voudraient se lancer dans l'aventure de la presse électronique ne pourront pas le faire parce qu'ils seront concurrencés par les majors du net». Sur les nouveaux textes de loi qui sont en préparation pour encadrer la presse électronique, le ministre a donné un petit aperçu sur le contenu en annonçant que ces textes comporteront des clauses importantes telles que l'obligation d'un hébergement en Algérie. «Le journal électronique doit avoir un siège pour les identifier car lorsqu'il y a insulte ou diffamation, certains sites électroniques sont des fantômes», dira-t-il.

Concernant, d'autre part, les chaînes de télévision, le ministre a souligné que suite à l'appel à candidature lancé par le ministère, il s'est avéré qu'en réalité aucune chaîne n'est conforme. 5 chaînes seulement sont accréditées dont Dzair TV, Chourouk TV et Ennahar TV. 40 ou 50 chaînes sont des chaînes offshores de droit international. Autrement dit, elles ne sont pas des chaînes algériennes, a conclu le ministre.

Mokhtaria Bensaad

El watan, 28,11,2016, Les syndicats autonomes dénoncent la réforme de la retraite, La contestation réprimée,



Un dispositif sécuritaire impressionnant a confiné les manifestants sur la place de la Grande-Poste, sans aucune possibilité d'avancer.

Le rassemblement contre la réforme de la retraite et de l'érosion du pouvoir d'achat auquel a appelé l'intersyndicale a été empêché hier par les autorités.

Des centaines de syndicalistes et travailleurs ont bravé le dispositif de sécurité et improvisé un rassemblement sur la place de la Grande-Poste d'Alger ; ils ont scandé des slogans hostiles à la politique d'austérité décrétée par le gouvernement pour faire face à la baisse des revenus nationaux. Les protestataires ont exprimé «la détresse des familles algériennes menacées appelés à combler les lacunes de la mauvaise gestion des revenus engrangés durant plus d'une décennie puis dilapidés par l'incompétence et la mauvaise gestion ainsi que la corruption».

Les participants à ce rassemblement sont venus de plusieurs wilayas pour chahuter le débat ouvert à l'APN sur l'amendement de la loi portant sur le système de retraite. Les slogans scandés par les protestataires exprimaient le rejet du projet d'annulation de la retraite proportionnelle et de la retraite anticipée après 32 ans de service sans condition d'âge. Des pancartes dénonçant la mauvaise gestion du dossier de la retraite ont été également brandies par les protestataires.

Un dispositif sécuritaire impressionnant a contraint les manifestants à se confiner sur cette place, sans aucune possibilité d'avancer. Les policiers déployés empêchaient toute tentative de rejoindre les manifestants, priant les passants de circuler. Certains éléments de la police ont utilisé la force pour immobiliser des manifestants qui essayaient de forcer le dispositif de sécurité

pour permettre aux protestataires d'avancer vers leur destination initiale. En moins d'une heure, les protestataires ont été dispersés.

L'empêchement du rassemblement avait commencé au niveau des accès à la capitale, puisque des syndicalistes et des délégués syndicaux ayant mobilisé des centaines de leurs camarades ont été empêchés d'atteindre Alger en bus. Des syndicalistes ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de rejoindre Alger très tôt le matin. Des centaines de personnes ont été interdites de quitter les bus qui les transportaient et ont été gardées à bord durant plusieurs heures dans la gare routière d'Alger, tandis que d'autres ont été contraintes de rebrousser chemin au niveau des wilayas limitrophes de la capitale.

A Blida, des chauffeurs de bus transportant des manifestants ont été empêchés de prendre la route.

«Alger est en état de siège», dénonçaient les représentants des syndicats autonomes, initiateurs de ce mouvement de protestation. Plusieurs responsables syndicaux ont été arrêtés. Les organisateurs de ce rassemblement annoncent «des milliers d'arrestations arbitraires».

«Piètre prestation du parlement»

«Les policiers ont interpellé nos camarades même en dehors du rassemblement. Certains ont été embarqués dès l'aube, à leur sortie des cafés», révèle Sadek Ziri, président de l'Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation (Unpef), dans un point de presse tenu hier à Alger.

Les représentants des syndicats autonomes, rejoints par le Syndicat des imams, ont exprimé leurs craintes des «traitements violents» subis par leurs collègues entassés dans des bus des heures durant, «empêchés même de se rendre aux sanitaires». L'intersyndicale a dénoncé la répression du mouvement de protestation. «Nous avons été traités comme si nous étions de vulgaires voleurs, alors que nous sommes des cadres honnêtes qui voulions nous exprimer pacifiquement», soulignent des responsables syndicaux, qui dénoncent «la violence infligée aux protestataires empêchés de se mouvoir». «Les procédés de l'administration centrale rappellent ceux utilisés durant la période coloniale. Où est notre droit à la liberté d'expression ?» s'interroge M. Ziri.

De son côté, Djamel Ghoul, représentant des imams, a fustigé les députés ayant voté en faveur de la loi de finances et «qui ne sont pas prêts de montrer la moindre résistance aux textes impopulaires que le gouvernement soumet au Parlement». Lyès Merabet, président du Syndicat national des praticiens de santé publique (Snpsp), estime que «le pouvoir a donné une mauvaise image avec la répression du rassemblement». Pour ce syndicaliste, «les parlementaires ont

offert fait une piètre prestation durant ce mandat où tous les textes qui enfoncent dans la détresse les Algériens ont été votés».

Soulignons que les groupes parlementaires du Parti des travailleurs, de l'Alliance de l'Algérie verte et du Front des forces socialistes ont soutenu cette manifestation. Des députés se sont d'ailleurs déplacés sur le lieu du rassemblement. Les membres de l'intersyndicale, qui se sont félicités du suivi de la journée de grève qui a vu l'adhésion de plus d'effectifs que les éditions précédentes, annoncent la tenue d'une réunion le 3 décembre prochain. «Nous n'allons pas nous taire, même si ces textes sont votés, nous continuerons à lutter pour les corriger.» La grève se poursuivra aujourd'hui et demain.

Fatima Arab